



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 octobre 2023

Délibération n°2023-11-204

Nombre de membres : 72

En exercice : 72

Présents : 58

Votants : 65

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 06 novembre 2023 à 20h15 sur convocation en date du 31 octobre 2023 signée de M. Benoit PELLEGRIN, Président, en salle « Thierry La Fronde » à Janville en Beauce.

Présents :

M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX) a donné pouvoir à M. Jean Paul LACHAUME, Mme Brigitte CHAUVEL a donné pouvoir à M. Éric COCHIN (BAUDREVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOUCHES EN DUNOIS), Mme DORET Isabelle (BAZOUCHES LES HAUTES), M. Jean-Claude BAYARRI (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Fulbert LEVEILLARD (COURBEHAYE), M. Philippe LESAGE (DAMBRON), Mme Gwenaëlle VINCHON, M. François VASSORT, M. Julien BIRRE (EOLE EN BEAUCE), M. Jean-Philippe POTHIER (FONTENAY SUR CONIE), M. Francis BESNARD (FRESNAY L'ÉVEQUE), M. Laurent CLEMENTONI (GARANCIERES EN BEAUCE), Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Éric COCHIN (GUILLEVILLE), M. Benoit MESLAND (GUILLEVILLE), M. François COTTIN (GUILLEVILLE), M. Frédéric MONA (INTREVILLE) a donné pouvoir à M. Pascal REAU, M. Stéphane MAGUET, Mme CHENU Isabelle, M. Clément WINGLER, M. Jean-Michel GOUACHE (JANVILLE EN BEAUCE), M. Marc GUERRINI, M. Patrick PARIS, Mme Stéphanie RENVOISÉ, M. Alain ALLELY, Mme Lydia CHOUGNY, M. Clément HAQUET, Mme Nathalie CARNIS, Mme Laurence LEVEILLARD a donné pouvoir à M. Clément HAQUET, Mme Sylvie PECQUET, M. Rémy PROUST a donné pouvoir à Mme Sylvie PECQUET (LES VILLAGES VOVEENS), M. Benoit MORIN (LEVESVILLE LA CHENARD), M. Hugues ROBERT (LOIGNY LA BATAILLE), M. Hervé MARDELET (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGÉ (LUMEAU), M. Yves GORON (MEROUVILLE), M. Patrick CHAPART a donné pouvoir à M. Laurent CASSONNET (MOUTIERS EN BEAUCE), M. Jacques COUTURIER (NEUVY EN BEAUCE) Mme Mathilde WEILL (NOTTONVILLE), M. Serge RINGWALD, Mme Ghislaine BIGOT (ORGERES EN BEAUCE), M. Bruno ORSINI (OUARVILLE), Mme Florence HERON (OYSONVILLE), M. Thierry FALLOU (PERONVILLE), M. Daniel LEHÉRISSÉ (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), M. Alain REUILLER (PRASVILLE), Mme Michèle BARBE (RECLAINVILLE), M. Pascal REAU (ROUVRAY SAINT DENIS), M. Jean-Marc DUPRÉ, Mme MARIE Séverine (SAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoit PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Benoit POMMIER (TILLAY LE PENEUX), M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON a donné pouvoir à M. Bruno GUITTARD, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, M. Jean-Michel PINCELOUP (TOURY), M. Roger MINEAU (TRANCRAINVILLE), M. Claude BILLAUD (VILLARS), M. Laurent CASSONNET (YMONVILLE).

Mme Yolande LETORT est nommée secrétaire de séance

Objet : Avis parc éolien des Terres Rouges sur la commune de Rouvray -Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard

Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017187-0001 en date du 6 juillet 2017 portant réduction de périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce, et n° 2017289-0002 en date du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu l'avis de la MRAE sur le projet

Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que « Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

La société Boralex Extension Grand Camp SAS a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien situé sur le territoire des communes de Rouvray-Saint-Denis et d'Oinville-Saint-Liphard. Il prévoit l'implantation de trois éoliennes pour une puissance installée de 15 MW. Le projet s'inscrit dans le prolongement du parc éolien existant du Grand Camp. Le parc du Grand Camp dispose d'une autorisation (en date du 25 novembre 2022) pour le remplacement des cinq éoliennes existantes par trois éoliennes de puissance supérieure.

Les éoliennes présenteront les caractéristiques suivantes :

- hauteur totale maximale en bout de pale des éoliennes : 180 m ;
- diamètre maximal du rotor3 : 150 m ;
- hauteur du mât : 105 m ;
- hauteur bas de pale (garde au sol) : 30 m minimum ;
- puissance nominale par éolienne : 5 MW.

L'habitation la plus proche se situe dans le hameau de Melleray. Elle est distante de 900 m de l'éolienne E3. Les deux autres éoliennes se situent à plus de 1600 m de toute habitation.

Vu les délibérations favorables des communes concernées,

Décide avec 60 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

- **d'émettre un avis favorable concernant le projet d'extension du parc éolien Grand Camp SAS Terres Rouges sur les communes de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard**



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoît PELLEGRIN



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de de l'Eure-et-Loir

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-11-20(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: CC COEUR DE BEAUCE

N° de SIREN: 200070159

Numéro Acte de la collectivité locale: 2023_11_204

Objet acte: Avis parc éolien des Terres Rouges sur la commune de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint Liphard

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 028-200070159-20231106-2023_11_204-DE

Rapport d'erreur(s):